



Règlement du Prix jeune chercheur

Principe et objectifs

La relation homme/animal est au cœur de la réflexion de notre société. Notre relation à la nature, à l'Autre est fondamentale. Le Docteur Jane Goodall a initié en 1960 des études sur les chimpanzés sauvages qui ont révolutionné notre rapport au règne animal. Les études et recherches qui portent sur ce sujet nous obligent à penser à notre rapport au monde. C'est pourquoi, en 2020, le pôle scientifique du JGI France a initié le projet du « prix jeune chercheur Jane Goodall Institute France ».

Les domaines de l'éthologie, l'anthropologie, les sciences sociales (éthique, droit, ...) l'écologie comportementale, la primatologie ayant trait à la faune sauvage et la faune sauvage autochtone y sont mis en avant et trois prix sont décernés annuellement. Leur objectif est de venir confirmer l'excellence des travaux d'étudiants à l'aube de leur carrière scientifique, de leur offrir une aide financière afin de poursuivre leurs recherches sur les traces de la célèbre éthologue Jane Goodall et surtout permettre une meilleure visibilité de leurs travaux.

Règlement de participation et critères d'éligibilité

Les candidats

Toutes personne souhaitant déposer une candidature devra répondre aux conditions suivantes :

- être une personne physique ;
- être une personne majeure ou obtenir une autorisation écrite d'un représentant légal ;
- soit être de nationalité française et réaliser son projet où que ce soit dans le monde, soit être d'une autre nationalité et réaliser son projet dans le cadre d'une école, université, laboratoire ou organisation française ;
- suivre un cursus universitaire, master, thèse ou post-doctorat dans une université, grande école ou laboratoire français et les travaux, par conséquent, réalisés dans l'un des organismes susnommés. Si tel n'est pas le cas, détailler pourquoi la candidature devrait être examinée ;
- présenter un sujet sur la faune sauvage ou la faune sauvage autochtone (éthologie, anthropologie, sociologie, droit, philosophie, écologie comportementale, sciences sociales ...).

Dossier de candidature

Les candidatures se font par les candidats eux-mêmes en envoyant un email à l'adresse suivante : prixjeunechercheur@janegoodall.fr.

Une candidature n'est considérée complète que lorsqu'elle comporte l'ensemble des pièces suivantes :

- Un CV détaillé de 1 à 2 pages maximum comprenant la formation et les engagements du candidat ;
- Une lettre de motivation ;
- Une description des travaux de recherche de 4 pages maximum ;
- Résumé du projet en 500 mots ;
- Articles, réseaux sociaux et liens éventuels.

Le candidat peut également, s'il le souhaite, ajouter des lettres de recommandation à son dossier. Et tout autre document qui lui semblera pertinent.

Le dossier de candidature doit être rédigé intégralement en français à l'exception des lettres de motivation qui peuvent être rédigées en anglais.

Toute candidature fera l'objet d'un accusé réception par email. Et tout candidat ne répondant pas à ces critères recevra un courrier de refus.

Pour toute question ou information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le Jane Goodall Institute France :

prixjeunechercheur@janegoodall.fr

Composition du jury et processus de sélections

Le jury

Le jury est composé de membres reconnus pour leur implication dans le domaine de la relation homme/animal.

Le jury est tenu à une obligation de réserve.

Le jury est composé de :

Pr. Jean-Francois Courreau, enseignant-checheur, écrivain et Président de Faune-Alfort

Cyril Dion, poète, écrivain, réalisateur et activiste environnemental

Galitt Kenan, directrice du Jane Goodall Institute France

Maud Lelièvre, présidente du Comité français de l'IUCN

Dr. Florence Ollivet-Courtois, docteur vétérinaire, spécialiste de la faune sauvage

Pascal Picq, Paléoanthropologue, ambassadeur du JGI France

Le pôle scientifique du Jane Goodall Institute France : Roxane Batt, Anthony Chasle, Daphné Bouhélier et Marion Laporte.

Sélection des lauréats

Les lauréats sont sélectionnés à l'issue d'une réunion regroupant tous les membres du jury. La sélection se fait par vote avec majorité simple. Trois lauréats sont sélectionnés puis classés en fonction de leur mérite.

Les candidats seront informés du statut de leur dossier par mail puis contactés régulièrement pour les informer de la suite des événements.

CRITÈRES DE SÉLECTION :

- Pertinence du sujet abordé par le projet ou les recherches : contribution de ces travaux à la connaissance et/ou l'amélioration du bien-être animal et à la conservation de la faune sauvage (autochtone ou pas)
- Applicabilité au terrain de ces recherches : au-delà de la connaissance, l'apport de ces travaux dans le domaine de la conservation
- Vulgarisation : Permettre au grand public de s'approprier ces sujets et capacité à exprimer simplement la complexité des travaux
- Qualité du dossier de candidature

Valorisation des lauréats et de leurs sujets

Les lauréats sont récompensés par l'attribution d'une bourse des montants suivants :

- Premier prix 1000 euros
- Deuxième prix 750 euros
- Troisième prix 500 euros

Chaque bénéficiaire utilisera cette dotation à son libre choix, dans le cadre de son projet et/ou recherches.

Sous réserve d'accord préalable, les travaux de chaque candidat pourront faire l'objet d'une publication sur le site et les réseaux sociaux de l'institut.

Les lauréats s'engagent à accepter que leurs travaux soient mis en avant par le Jane Goodall Institute France, sur son site, ses réseaux sociaux et tout autre document de présentation.

Obligations des candidats

Obligation des postulants

Les postulants s'engagent à respecter les règles suivantes (liste non exhaustive) :

- accepter le présent règlement ;
- communiquer des informations exactes lors de leur inscription ;
- ne déposer qu'un seul dossier par appel à candidatures ;
- se conformer aux lois en vigueur ;
- respecter la vie privée des autres utilisateurs candidats et, plus généralement, ne pas porter atteinte à leurs droits.

Obligation des lauréats

Les lauréats s'engagent en plus à :

- être présents à l'évènement au cours duquel aura lieu la remise des prix ;
- accepter que leurs travaux soient mis en avant par le Jane Goodall Institute France, sur son site, ses réseaux sociaux et tout autre document de présentation ;
- donner son accord pour l'utilisation de son image par l'Institut ainsi que pour l'utilisation des communications (l'Institut s'engage à être en conformité avec le règlement européen n°2016/679, dit Règlement général pour la protection des données et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) ;
- communiquer à l'institut des informations sur l'avancée des projets ;
- utiliser la dotation à des fins scientifiques.

Échéancier

Appel à candidatures	Jusqu'au vendredi 17 avril à minuit
Clôture du dépôt des dossiers	Jusqu'au vendredi 17 avril à minuit
Annonce des Lauréats	Lundi 11 mai 2026
Remise des prix	Date et lieu à déterminer

Le présent règlement est consultable et téléchargeable sur la page dédiée du site du Jane Goodall Institute France.